



DÉLIBÉRATION N° 145/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

OBJET : **CULTURE**

Convention dans le cadre d'un mécénat en nature pour la réalisation d'un socle à présentoir et d'un socle rectangulaire dans la salle d'exposition temporaire du Musée Sahut

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le sept décembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 30 novembre 2023.

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – Mme Aurélie FERNANDES – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Étaient représentés :

M. Jean-Louis ANTONY par M. Laurent THEVENOT.
M. David JARDINE par M. Emmanuel DENIS.
Mme Florence PLUCHART par Mme Lucie PINTO.
Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT.
M. Christophe VIEIRA par Mme Colette DESJOURS.
Mme Christiane ZELUS par M. Joël DE AMORIM.
M. Alexis VALLENT par M. Halim YALCIN.

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Nadège BROSSEAUD, Adjointe au Maire en charge de la Culture, informe l'assemblée qu'afin de contribuer au rayonnement culturel et à l'animation à destination de ses visiteurs, le Musée Sahut a proposé au titre de 2023 une exposition temporaire intitulée « UKIYO-E, Images du monde flottant ».

Cette exposition a eu pour objectifs d'exposer pour la première fois les estampes japonaises du Musée Sahut dans leur intégralité et ainsi de faire découvrir les plus grands maîtres de la xylographie japonaise et comprendre l'évolution de la gravure sur bois au fil des siècles jusqu'à son influence sur l'art européen.

Au titre de la loi 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, le Musée Sahut peut bénéficier du mécénat en vue d'élargir ses moyens de financement et ce, en vue de la réalisation d'un socle à présentoir à 5 niveaux et d'un socle rectangulaire dans la salle d'exposition temporaire du Musée Sahut.

Dans ce cadre, l'entreprise BAREM, spécialisée dans la menuiserie, a répondu à la consultation réalisée par la Commune de Volvic et a montré un réel intérêt pour ce projet en réalisant un socle à présentoir à 5 niveaux et d'un socle rectangulaire pour un montant de 1 500 € HT étant précisé que le mécénat en nature est valorisé à hauteur de 1 500 € HT.

Ce partenariat devant faire l'objet d'une convention, **le Conseil Municipal**, Mme Nadège BROSSEAUD entendue, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les termes de la convention présentée, à intervenir entre la Commune de Volvic et la Société BAREM ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture

le : 14.12.2023

Publié ou notifié

le : 14.12.2023

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

